

Amnesty International

BULLETIN D'INFORMATION 060/2005

**SOMALIE**

**Le gouvernement de transition doit traiter la question des droits humains pour être viable**

Index AI : AFR 52/002/2005

ÉFAI

**Embargo : jeudi 17 mars 2005 (01h00 TU)**

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Après deux années de pourparlers de paix et 14 années d'effondrement de l'État, le gouvernement fédéral de transition somalien lance un plan de cinq ans pour reconstruire un pays ravagé par la guerre. À cette occasion, Amnesty International lance un appel urgent pour que les droits humains deviennent une priorité.

« Pour assurer le succès du gouvernement de transition et l'établissement de l'état de droit en Somalie, il faut absolument rendre justice aux victimes des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité », a déclaré Kolawole Olaniyan, directeur du programme Afrique d'Amnesty International. « Un processus ouvert et transparent doit commencer à établir la vérité et les responsabilités pour les crimes commis par le passé, afin de donner lieu à des poursuites judiciaires une fois qu'un système judiciaire compétent et impartial sera mis en place. »

Les combats et les violences politiques continuent en Somalie : la paix et la réconciliation sont loin d'être établies dans le pays. La Somalie souffre d'une pauvreté extrême, et les années de guerre civile ont détruit son infrastructure. À l'urgence humanitaire dans plusieurs régions est venu s'ajouter le tsunami qui a frappé la côte nord-est en décembre. Le gouvernement et le parlement de transition envisagent de quitter le Kenya pour se réinstaller en Somalie dès que leur sécurité sera assurée. Une fois cette étape franchie, l'un des problèmes les plus urgents sera le traitement et la punition des crimes et des crimes contre l'humanité commis par des seigneurs de la guerre qui font actuellement partie du gouvernement, sans mettre en péril la viabilité de ce même gouvernement.

L'une des premières étapes essentielles consistera à démobiliser les milices des seigneurs de la guerre, avec le soutien d'une force de maintien de la paix fournie par l'Union africaine ; il faudra également créer

de nouvelles forces de sécurité respectueuses des droits humains. « Un mécanisme de sélection impartial doit empêcher les responsables d'infractions au droit international d'intégrer les nouvelles forces de sécurité », a souligné Amnesty International.

Dans son rapport *Somalia: Urgent need for effective human rights protection under the new transitional government* (Index AI: AFR 52/001/2005), l'organisation demande au gouvernement de transition somalien de prendre des mesures visibles pour protéger et promouvoir les droits humains lors de la première année de transition, à haut risque. Parmi ces mesures figurent le droit à la liberté d'expression et d'opinion, à un procès équitable, à la formation de partis politiques et d'organisations non gouvernementales ; le traitement humain des prisonniers, la protection des défenseurs des droits humains, des travailleurs et des ONG du domaine humanitaire, ainsi que celle des groupes vulnérables, en particulier les femmes, les minorités, les enfants et les personnes déplacées à l'intérieur du pays. Le gouvernement de transition doit promouvoir la création d'une Commission nationale des droits humains, chargée de surveiller et d'améliorer la situation des droits humains. ●

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>**

La version originale a été publiée par Amnesty International,

Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.

La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International – ÉFAI –

Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>